



La Ville vous informe

LE BIMENSUEL DE LA VILLE DE MATANE
Édition du 29 Juillet 2007

www.ville.matane.qc.ca

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

La Ville de Matane est heureuse d'annoncer le renouvellement de l'entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Cette entente triennale 2006 / 2009 s'élève à 90 000 \$ dont chacune des parties contribue à 50 %. Le lancement officiel aura lieu à l'automne 2007.

La Ville de Matane rappelle que l'entente de développement culturel précédente (2003 / 2006) a permis de réaliser plusieurs projets dont la signalisation et le dépliant du Complexe culturel Joseph-Rouleau, le Rendez-vous culturel 2005, l'inventaire du patrimoine bâti et la création d'un circuit patrimonial. L'entente a aussi contribué financièrement aux Talents Show ainsi qu'au projet de mise en valeur de la filière diamantaire à Matane. En plus des 90 000 \$ investis par les partenaires de l'entente, cette dernière a suscité l'investissement supplémentaire de 533 859 \$.

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ

Tu as entre 3 et 12 ans? Inscris-toi au Club de lecture d'été 2007, dont le thème cette année est : **Pirates aventuriers à l'abordage!** Cette activité se terminera le vendredi 31 août. Viens vite t'inscrire à la bibliothèque municipale et tu auras la chance de gagner des prix de participation.



TOITURE DU MODULE II

Cette année, la Ville de Matane effectue plusieurs travaux d'entretien sur les édifices municipaux. Ainsi, au cours des dernières semaines, l'entreprise Peinture AR enr. de St-Anaclet a repeint la toiture du module II, au centre sportif Alain-Côté. Au coût de 66 000 dollars, ces travaux se sont déroulés du 11 juin au 13 juillet, et ce, malgré le mauvais temps. Ces travaux étaient incontournables, compte tenu que le module II est un bâtiment monocoque d'acier structural. En cas de détérioration importante, cela mènerait à la perte du bâtiment.



DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Le Service de la gestion du territoire informe les personnes intéressées qu'il reste encore trois terrains disponibles à la construction sur la rue Bilodeau. Localisée dans le quartier St-Rédempteur, la rue Bilodeau est accessible par la rue St-Joseph. Plusieurs services sont situés à proximité. Pour plus d'information, contactez le Service de la gestion du territoire, au 562-2333.

MATANE EN LOISIRS

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire informe la population que le Matane en loisirs sera distribué dans le Publi-Sac de la Voix du dimanche du 19 août prochain. Le cahier étant distribué plus tôt, la période d'inscriptions par la poste (piscine, ateliers culturels, etc.) sera devancée elle aussi. Vous pourrez donc vous inscrire par courrier les 21, 22 et 23 août. Seules les enveloppes portant le sceau de la poste de ces dates seront acceptées.

SALON DU LOISIR

Dans le but de regrouper tous les organismes offrant des activités pour la période automne-hiver et ainsi faciliter l'inscription pour tous les utilisateurs, un **Salon du loisir** aura lieu les lundi et mardi, 27 et 28 août, de 18 h à 21 h, à l'école Zénon-Soucy. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique familiale adoptée en juin dernier.

Nous vous invitons donc à consulter le Matane en loisirs et à profiter du Salon du loisir pour vous inscrire aux activités de la prochaine saison.



VÉHICULES MOTORISÉS SUR LES BERGES

Le Service de la gestion du territoire rappelle à tous les citoyens qu'il est interdit de circuler en véhicules motorisés (motos, VTT, etc.) sur les plages situées en bordure du fleuve Saint-Laurent. L'article 4 du Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles stipule que la circulation de véhicules motorisés, autres que les motoneiges, est interdite sur les plages, sur les cordons littoraux, dans les marais et dans les marécages situés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent. La Ville de Matane demande aux personnes concernées de collaborer afin de préserver les milieux fragiles que sont les plages. La sécurité des personnes qui fréquentent les plages en bordure du fleuve Saint-Laurent est aussi en jeu. Des affiches ont été installées à divers endroits, près de la marina et dans le secteur Petit-Matane. Pour plus d'informations, on peut communiquer avec le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs au numéro (418) 727-3511.

Milieux fragiles



INTERDIT AUX VÉHICULES MOTORISÉS